



A l'attention
Des présidents de métropole ou d'agglomération
Des présidents d'Université
Des directeurs de Grande Ecole
Des directeurs généraux de Crous
Des présidents et directeurs d'Agence d'Urbanisme

Objet : Appel à manifestation d'intérêt
Pour la création d'Observatoires territoriaux du logement des étudiants

Paris, le 7 février 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui regroupe l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, a travaillé avec les acteurs intéressés à ces questions et en lien avec les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Cohésion des Territoires à la mise en place d'une méthodologie pour initier des observatoires territoriaux du logement des étudiants.

Un certain nombre de territoires se positionne pour développer des observatoires. Aussi nous invitons au nom du réseau, les territoires qui seraient intéressés à initier des démarches de ce type à manifester leur intérêt à constituer un outil de ce type et à participer à la mise en place d'un réseau des Observatoires territoriaux du logement des étudiants. Les acteurs potentiellement intéressés (collectivités locales ou universités et Comue) sont donc invités à nous adresser leur éventuelle manifestation d'intérêt par courrier.

Ces observatoires territoriaux ont pour but de réunir les collectivités territoriales, les établissements et les acteurs du logement des étudiants et de l'enseignement supérieur, afin d'avoir une connaissance et une réflexion globale autour de cette problématique. L'objectif est d'appréhender finement la demande et l'offre dans sa diversité dans une dimension prospective qui puisse guider les politiques urbaines. Les résultats de cette observation régulière permettront d'éclairer localement les politiques publiques de l'habitat puisqu'ils alimenteront les observatoires locaux de l'habitat mis en place dans le cadre des PLH s'ils sont créés en dehors de ceux-ci, et de l'enseignement supérieur mais également les orientations de programmation de nouvelles résidences qui figurent dans les programmes locaux de l'habitat.



Ces observatoires territoriaux ont vocation également à s'inscrire dans la dynamique du plan 60 000 logements lancé par le gouvernement (pour les étudiants). En dialogue avec les ministères de la cohésion des territoires et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, un dialogue et une coopération auront vocation à être mis en place entre les observatoires territoriaux et le futur observatoire national.

L'AVUF et la FNAU, grâce à un soutien des ministères et de la Caisse des Dépôts, accompagnent la structuration de ces observatoires en aidant à la mise en place de la gouvernance et de la méthode. La réflexion s'appuie également sur un comité technique qui se réunit régulièrement pour apporter des réponses concrètes sur les problèmes rencontrés lors du développement et sur les indicateurs (fiches indicateurs, charte de labélisation, partenariats nationaux). Les Observatoires mis en place cette année, respectant la méthodologie et incluant l'ensemble des acteurs identifiés dans la gouvernance, pourront bénéficier d'une labélisation. Vous pouvez consulter la méthodologie « Logement étudiant : Observer pour décider », publication accompagnant la création de ces observatoires.

<http://www.fnau.org/fr/publication/logement-etudiant-observer-pour-decider-guide-pour-construire-les-observatoires-locaux-du-logement-etudiant/>

L'initiative peut être portée par une métropole ou une agglomération, une région, une ComUEs ou un établissement d'enseignement supérieur, un Crous, une Agence d'urbanisme, un observatoire de l'habitat ou une ADIL ; mais en coordination avec les autres acteurs pour parvenir à des visions partagées. A noter que cette démarche n'apporte pas de financement spécifique pour la mise en place de ces Observatoires locaux mais vise à créer un réseau d'échanges et de capitalisation.

Nous vous invitons donc, si vous êtes intéressés, à nous faire parvenir **avant le 15 mars** une lettre d'intérêt précisant le territoire potentiellement concerné par l'observatoire, vos besoins et motivations ainsi que la gouvernance qu'il est prévu de réunir. Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter Zoé Chaloin (chaloin@fnau.org) ou François Rio (dg@avuf.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de toute notre considération.

François Rio
Délégué Général de l'AVUF

Brigitte Bariol-Mathais
Déléguée Générale de la FNAU